

COMMUNE
DE
1565 VALLON

ASSEMBLEE COMMUNALE

Procès-verbal de la séance du 22 mai 2018

- Début de séance** : 20h15
- Présidence** : Mme la Syndique, Solange Plancherel
- Local** : Salle de la Chaumière
- Présence** : 24 personnes
- Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980 – Insertion dans le No 18 de la Feuille Officielle du 4 mai 2018 – Affichage au pilier public – Distribution d’avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles No 155.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2017
(Ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale)
2. Comptes 2017
 - 2.1 Compte de fonctionnement
 - 2.2 Compte des investissements + Bilan
 - 2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de contrôle
 - 2.4 Approbation
3. Association du cycle d'orientation de la Broye : adoption des modifications statutaires *(les statuts peuvent être consultés à l'administration communale)*
4. Crédit extra-budgétaire réfection de la buvette du foot
5. Divers

- Scrutateurs** : M. Stéphane Vessaz, Mme Marie-Christine Marchand
- Excusés** : M. Philippe Blanchard, M. Christophe Guerry,
- Procès-verbal** : Mme Françoise Roth, secrétaire communale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Il est 20h15 lorsque Mme la Présidente ouvre cette assemblée. En préambule, elle informe les personnes présentes que deux modifications sont apportées au tractanda, comme suit :

- 4. Crédit extra-budgétaire réfection de la buvette du foot
- 4.1 Rapport de la Commission financière quant au crédit extra-budgétaire
- 4.2 Approbation

Mme la Présidente demande s'il y a des objections quant à ce changement de tractanda. Il n'y a pas d'oppositions formulées, et ce dernier est accepté.

Elle poursuit avec l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2017. Mme la Présidente précise que comme indiqué sur le dernier Vallon-Nouvelles, celui-ci ne sera pas lu. En effet, ce procès-verbal est disponible en tout temps au bureau communal et sur le site internet de la commune. Ne suscitant aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

2. Comptes 2017

Mme la Présidente donne la parole à Mme Mirna Garzoni, boursière communale, pour la présentation des comptes 2017. Les comptes sont affichés sur un écran et lu point par point.

M. Frédéric Collaud constate que le chiffre relatif à la vente d'eau est identique à celui de 2016, alors que de nouveaux immeubles et habitations ont été construits. Mme Garzoni indique que les deux derniers immeubles construits seront facturés en 2018 pour la consommation 2017.

M. Georges Collaud demande une confirmation du montant des intérêts dû au canton quant au revenu sur impôt non payé. Ce chiffre est important et représente de nombreux impôts non payés à ce jour. Ce chiffre est confirmé par la boursière communale.

2.1 Compte de fonctionnement

Pour le compte de fonctionnement, les charges s'élèvent à Fr. 1'501'456.05 et les recettes à Fr. 1'503'648.67. Il en résulte un bénéfice de Fr. 2'192.62.

2.2 Compte des investissements

Le compte des investissements se solde par une balance de Fr. 371'341.05 pour les charges et les recettes.

2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de contrôle

Mme la Présidente cède la parole à M. Pierre-Alain Baechler, président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission. Les comptes 2017 ont été examinés par la Fiduciaire Fidustavia à Estavayer-le-Lac, ainsi que par les membres de la commission financière, qui les a comparés avec le budget et les comptes de l'année précédente.

M. Pierre-Alain Baechler fait une lecture à l'assemblée, du rapport d'audit de la fiduciaire Fidustavia, relatif aux comptes 2017 de notre commune. Les comptes sont conformes aux prescriptions légales.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements 2017, tels qu'ils leur ont été présentés et d'en donner décharge au Conseil communal ainsi qu'à Mme Mirna Garzoni, boursière communale.

2.4 Approbation

Mme la Présidente met en discussion le rapport de la Commission financière ainsi que le rapport de l'organe de contrôle. Il n'y a pas de remarques de l'assemblée.

Mme la Présidente poursuit et soumet au vote de l'assemblée, le compte de fonctionnement 2017. Celui-ci est approuvé à mains levées, à l'unanimité. Ensuite elle soumet au vote le compte d'investissement 2017 ainsi que le bilan. Celui-ci est également approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée, le rapport de la Commission financière ainsi que le rapport de l'organe de contrôle, et d'en donner décharge au Conseil communal, à la boursière communale et à la Commission financière. Ce point est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

3. Association du cycle d'orientation de la Broye : adoption des modifications statutaires

La parole est donnée à Mme Isabelle Guerry, Vice-Syndique, pour la présentation des modifications quant à ces statuts. Les articles sont affichés sur écran, et lus à haute voix aux membres de l'assemblée.

Il n'y a pas de questions ou d'interpellations des membres de l'assemblée.

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée, l'adoption des modifications statutaires de l'association du cycle d'orientation de la Broye. Ceux-ci sont approuvés à mains levées, avec 23 avis favorables et 1 abstention.

4. Crédit extra-budgétaire réfection de la buvette du foot

Mme la Présidente cède la parole à M. Thierry Billieux, Conseiller communal, pour des explications quant à cette demande de crédit extra-budgétaire. Il est rappelé qu'une commission a été créée quant à ce projet de réfection de la buvette. La 1^{ère} séance a permis de prendre connaissance des différents projets soumis par la population. Des projets de réaffectation de ce bâtiment pour la création d'un local de vente de produits locaux, par exemple, une proposition de déconstruction et des propositions de réfection. Après vérification, une réaffectation n'est malheureusement pas possible car elle implique un changement d'affectation, qui dans cette zone, sera préavisé défavorablement par les services cantonaux.

La commission n'était pas favorable à une déconstruction de ce bâtiment. Les membres de cette commission se sont positionnés à la majorité, pour une réfection de cette buvette. Dès lors, il a été proposé par le Conseil communal d'effectuer une réfection urgente ou une réfection complète de ce bâtiment. La réfection de la toiture était estimé à lui seul à la somme d'environ Fr. 60'000.-. La commission s'est positionnée pour une réfection complète, et en une seule fois, pour un budget estimé à la somme de Fr. 270'000.-. De plus, les membres de la commission ont décidé de ne pas mandater un architecte pour cette réfection, les appels d'offres seront effectués par leurs soins. L'étude pour la mise en valeur du terrain reste en suspens et s'effectuera après les travaux effectués. Il a toutefois été pris note de projets intéressants pour l'utilisation de ce terrain.

Des précisions sont données suite à des interpellations de l'assemblée quant aux travaux prévus. Il est précisé que ce bâtiment sera isolé et pourra être utilisé toute l'année, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. Pierre Waser est favorable à cet investissement de Fr. 270'000.- pour cette réfection, car cela permettra de louer toute l'année cette buvette pour les fêtes de famille. Il souhaite que d'autres activités soient prévues sur le terrain, à part le football. Il émet l'idée de la création d'un club de pétanque par exemple. Il souhaite que les sociétés locales s'investissent et que différentes manifestations s'y déroulent régulièrement. Ce bâtiment ne serait pas utilisé uniquement pour des locations, mais également pour des manifestations locales.

Mme Marie Zbinden demande si une barrière est prévue le long de la route, afin de sécuriser la zone. Thierry Billieux confirme qu'une barrière est prévue au budget, mais cela ne sera toutefois pas un endroit clos.

M. Fragnière demande si des calculs ont été faits quant à cet investissement et à un éventuel amortissement, une certaine rentabilité de ce bâtiment. Il lui est répondu que des bâtiments communaux ne pourront jamais réellement être amortis. Les finances de la commune sont saines et le but est d'offrir des locaux à la population.

M. Cyrille Joye mentionne que les travaux sont urgents, et ils doivent impérativement être effectués dans les 2-3 mois, sinon ce bâtiment ne sera plus utilisable. Après cette réfection, l'utilisation de son terrain sera défini. Les travaux envisagés vont renforcer son attractivité pour les vingt prochaines années.

M. Georges Collaud est d'avis qu'une place de sport sans vestiaires, sans buvette, cela ne sert à rien.

4.1 Rapport de la Commission financière quant au crédit extra-budgétaire

Mme la Présidente passe la parole au Président de la commission financière. M. Pierre-Alain Baechler précise que la Commission financière au complet, a examiné cette demande de crédit extrabudgétaire d'un montant de Fr. 270'000.-, prévu pour la réfection complète de la buvette. Il est précisé que son financement sera effectué par le biais de la caisse communale, et la Commission financière recommande aux citoyens d'accepter ce crédit extra-budgétaire.

4.2 Approbation

Mme la Présidente soumet au vote de l'Assemblée communale, l'approbation de ce crédit extra-budgétaire pour la réfection de la buvette du foot. Cet investissement est accepté par 23 voix favorables et 1 avis contraire.

5. Divers

Mme la Présidente informe l'assemblée que les travaux et la dernière couche sur les trottoirs à la route de la Vannaz-route de la Chaumière, seront effectués courant juillet en fonction de la météo. En ce qui concerne le chemin des Mosaïques, la dernière étape sera effectuée courant juin, également en fonction de la météo. La place de jeux des écoles est maintenant terminée.

Mme la Présidente informe l'assemblée que le Conseil communal a reçu une proposition d'un citoyen, à présenter en assemblée communale. En mémoire de notre défunt syndic, M. Wilfred Vessaz, il est proposé de planter un sapin sur la place du 700^{ème}. Il s'ensuit une discussion à ce sujet. Après les avis exprimés par les personnes présentes, il est mentionné que cela n'est pas opportun de créer un précédent. Par ailleurs, cette proposition n'est pas souhaitée par la famille.

M. Frédéric Collaud constate que certains détenteurs de chiens de notre commune ne savent pas gérer leurs animaux. Il trouve régulièrement des excréments de chiens dans ses cultures. Il a également constaté que des chiens ne sont pas tenus en laisse en forêt, alors qu'ils le devraient à cette période. Il souhaite que notre commune lui indique comment sont informés les nouveaux

habitants, quant à leurs obligations en tant que détenteurs de chiens. La parole est donnée à la secrétaire communale, Mme Françoise Roth, qui indique qu'en règle générale, elle transmet le règlement communal aux nouveaux habitants, lors de l'annonce de leur arrivée et de l'inscription de leur chien au bureau communal. Ce règlement est disponible également sur notre site internet. Toutefois, elle mentionne que c'est souvent difficile d'obtenir les informations des personnes résidant déjà dans notre commune, et qui font l'acquisition d'un nouveau chien. L'administration effectue régulièrement un contrôle dans la base de données nationale Amicus, afin de vérifier les acquisitions de chiens ou les déménagements dans notre commune. Il est relevé également que chaque propriétaire est supposé connaître ses obligations, et que des informations sont également transmises par le vétérinaire cantonal. Il est précisé que des sachets sont à disposition gratuitement au bureau communal.

Des informations à ce sujet sont régulièrement ajoutées dans le Vallon-Nouvelles, mais certains propriétaires ne changent pas leurs mauvaises habitudes. Mme la secrétaire communale suggère que des dénonciations soient transmises à l'administration communale, avec un signalement quant au chien ou à la personne. Cela permettrait à l'autorité communale d'agir auprès de certains propriétaires, de les amender, ceci dans le but de faire changer les choses quant à certains comportements récurrents.

La parole est donnée aux citoyens. Il n'y a pas d'autres questions à l'ordre du jour.

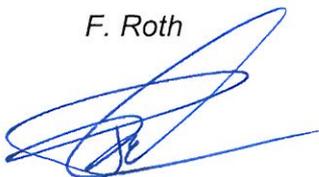
Mme la Présidente remercie Mme Mirna Garzoni qui termine son travail auprès de notre commune lors de cette assemblée. Elle la remercie pour ses neuf années passées au poste de boursière communale et pour sa bonne gestion du ménage communal. Il est mentionné qu'elle ne nous quitte pas complètement car elle va siéger à la Commission financière. Le Conseil communal la remercie très sincèrement pour son engagement pour notre commune et lui souhaite tout le meilleur pour la suite.

Pour conclure, Mme la Présidente remercie les citoyens et citoyennes qui ont pris part à cette assemblée en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Il est 21h45 lorsque Mme la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire :

F. Roth



La Présidente :

S. Plancherel

